



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1995/L.6/Add.2
6 avril 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Première session
Berlin, 28 mars - 7 avril 1995
Point 7 c) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux
de sa première session

Additif

Rapporteur : Mme Rungano KARIMANZIRA (Zimbabwe)

XI. DEBAT AU NIVEAU MINISTERIEL
(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Allocution du Chancelier de la République fédérale d'Allemagne
(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. A la 5ème séance plénière, le 5 avril, M. Helmut Kohl, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, ouvrant le débat au niveau ministériel de la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a souhaité la bienvenue aux participants à Berlin, capitale de l'Allemagne réunifiée. Rappelant qu'en 1989, la chute du mur de Berlin, qui avait symbolisé la division de l'Allemagne et de l'Europe, avait ouvert la voie à la réunification de l'Allemagne et marqué la fin de la confrontation Est-Ouest, il a affirmé que l'enseignement à tirer de l'histoire de Berlin était le suivant : plus jamais des murs d'hostilité ne devraient être érigés entre les peuples, les nations ou les Etats, entre l'Est et l'Ouest ou entre le Nord et le Sud. La chute du mur avait ouvert de nouvelles perspectives de liberté, d'entente et de coopération par-delà les frontières. La fin de la confrontation mondiale entre

l'Est et l'Ouest donnait aussi à l'humanité la possibilité de s'atteler à cette grande tâche humanitaire que réservait l'avenir, à savoir la protection de la création et la préservation des sources de vie.

2. Les conclusions de la Conférence de Rio avaient toujours valeur de mandat et d'obligation. A cette occasion, les pays du monde entier avaient placé la question de l'environnement et du développement au coeur de la politique internationale et avaient donné des assurances de leur volonté de rechercher des solutions communes au-delà de positions et d'intérêts très divergents. Cependant, la récession qui avait frappé dernièrement l'économie mondiale avait enrayé la dynamique escomptée. Les intérêts nationaux ont été placés en avant et, par souci de relance économique, on avait souvent négligé l'environnement et relégué au second plan des projets tournés vers l'avenir comme s'il s'agissait d'un luxe coûteux, signe que les Etats n'accordaient pas encore suffisamment d'importance au message de Rio préconisant un développement durable. Pourtant, c'était se méprendre dangereusement que de croire qu'un développement économique positif puisse être réalisé dans la durée aux dépens de l'environnement. L'environnement de la planète se détériorait rapidement et aucun pays ne pouvait, à lui seul, éluder les dangers découlant d'un changement climatique à l'échelle mondiale. Une intervention commune des différents Etats, mais aussi une rationalisation et un renforcement du mécanisme international de protection de l'environnement au sein de l'Organisation des Nations Unies, s'imposaient donc.

3. Selon les scientifiques, le réchauffement de l'atmosphère terrestre de 0,7 °C avant le tournant du siècle était à mettre essentiellement sur le compte des activités de l'homme. En l'absence d'une politique climatique dynamique, la température de la planète devrait vraisemblablement s'élever de 1,5 à 4,5 °C en moyenne d'ici à la fin du XXIème siècle, ce qui compromettrait les efforts déployés pour assurer le développement économique et accroître la prospérité. Les catastrophes naturelles, liées au climat, qui avaient sévi ces dernières années avaient fait des dégâts économiques considérables dans les pays du monde entier, et l'Alliance des petits Etats insulaires avait fait observer, non sans un certain sens de l'urgence, qu'une nouvelle augmentation des émissions mondiales de dioxyde de carbone les menacerait jusque dans leur existence.

4. L'humanité tout entière était dans l'obligation de veiller à assurer la pérennité du développement. La croissance démographique galopante de la population mondiale exerçait des pressions supplémentaires sur les écosystèmes, ce qui rendait encore plus pressante la nécessité d'arrêter l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles afin de préserver les possibilités de développement des générations à venir. Chacun a été touché par les retombées de l'inertie écologique. La destruction de la couche d'ozone, la surpêche des océans, la désertification, la pollution de l'eau et le déboisement mettaient tous en danger la survie de la nature et de l'humanité et appelaient à une action résolue.

5. Depuis 1950, la consommation mondiale d'énergie avait plus que quadruplé. Une augmentation de la population et une expansion de l'économie à l'échelle mondiale exacerberaient cette tendance, suscitant la menace d'un accroissement des quantités de gaz à effet de serre émises, à moins que l'humanité ne réussisse à mieux utiliser les ressources naturelles et les capacités technologiques. Ecologie et économie étaient compatibles, pour autant que l'on trouve des solutions intelligentes liant la protection de l'environnement au développement économique. En améliorant l'efficacité énergétique, on réussirait à fournir à davantage de personnes de la chaleur et de l'électricité en utilisant la même quantité de ressources, et par la même occasion, à moins polluer l'environnement. Les techniques modernes pouvaient contribuer pour beaucoup à instaurer des conditions d'environnement autorisant une vie convenable pour les générations futures, tout en présentant l'avantage supplémentaire d'être économiquement viables à long terme.

6. Depuis la réunification, des industries modernes compétitives au plan international avaient été installées dans la partie orientale de l'Allemagne et des méthodes de production très polluantes avaient été remplacées par des procédés modernes respectueux de l'environnement. Grâce à un financement et à un transfert de technologie, la productivité de l'Allemagne orientale avait nettement augmenté et, dans le même temps, la pollution avait considérablement diminué. Ainsi, les émissions de dioxyde de carbone dans cette partie de l'Allemagne avaient baissé de 43 % entre 1990 et 1994. L'Allemagne restait déterminée à ramener les émissions de dioxyde de carbone à 25 % au-dessous de leurs niveaux de 1990 à d'ici à l'an 2005, tout en maintenant la croissance économique.

7. On avait convenu, à Rio, de ramener la production de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990 d'ici à l'an 2000, mais il fallait veiller à ce que les émissions ne se remettent pas à augmenter après cette date. En raison de leur forte consommation d'énergie et de leurs émissions importantes de gaz à effet de serre, les pays industrialisés étaient dans l'obligation d'être à l'avant-garde en matière de protection de l'environnement. Les événements des quelques années écoulées avaient montré qu'il était possible, sur les plans économique et technique, de s'adapter aux nécessités écologiques pour autant que l'on en ait la volonté politique. M. Kohl s'est félicité expressément du bon exemple donné par l'Union européenne, qui s'était engagée à prévenir une hausse des émissions de dioxyde de carbone après l'an 2000, et a appelé tous les Etats industrialisés à se joindre à cette initiative. Par-dessus tout, la Conférence doit prévoir de limiter et réduire encore les émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000, et M. Kohl a appelé tous les participants à s'accorder, d'ici à 1997, sur un mandat concret de négociation d'un protocole contraignant au plan international dans lequel seraient énoncés clairement les objectifs, les échéances et les mesures de réduction de tous les gaz à effet de serre.

8. Il serait vain que les pays industrialisés formulent des exigences de protection de l'environnement qui dépassent les ressources économiques ou financières de certains pays en développement. La Conférence de Rio avait établi le principe des responsabilités communes mais différenciées, qui variaient selon les moyens de chaque pays. Dans la bataille commune qui était menée contre les gaz à effet de serre, il fallait étudier les moyens d'opérer un transfert appréciable de connaissances et de techniques vers les pays en développement, tout en utilisant de manière aussi efficace que possible les fonds disponibles au niveau mondial pour protéger l'environnement. L'application conjointe des mesures déjà prévues dans la Convention était un moyen prometteur de combiner ces deux objectifs.

9. De nombreux pays pourraient rendre beaucoup plus efficaces leurs installations industrielles et centrales électriques tout simplement en les modernisant. Certes, les émissions polluantes des centrales modernes pouvaient être encore réduites, mais ces améliorations étaient minimes par rapport à celles que l'on pouvait obtenir avec les mêmes ressources financières en s'attaquant aux centrales désuètes. Les pays industrialisés, qui auraient à

supporter le plus gros de la charge financière, pourraient ainsi bénéficier, dans le cadre de l'application conjointe, de mesures les incitant à investir dans la protection du climat au-delà de leurs frontières et être autorisées à compenser une partie de cet effort par une réduction de leurs obligations en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

10. Les réserves formulées par les pays en développement au sujet de l'application conjointe sont à prendre au sérieux. L'application conjointe relève d'une responsabilité partagée et ne doit pas autoriser les pays industrialisés à éluder leurs propres obligations en matière de protection du climat. L'application des techniques et des connaissances disponibles à l'amélioration de la protection du climat de la planète appelle un dialogue scientifique et technologique, notamment avec les pays en développement. On devrait se prévaloir constamment des possibilités découlant du transfert des connaissances et des techniques. L'application de projets pilotes volontaires pourrait, en relativement peu de temps, livrer des données d'expérience utiles et instaurer une confiance mutuelle. En se fondant sur ces éléments, on pourrait parvenir à des accords précis à la session suivante de la Conférence.

11. Tous les êtres humains étaient en droit de prétendre à un environnement viable, dont la protection du climat était une condition préalable. La communauté internationale était investie d'une responsabilité non seulement à l'égard des populations actuellement en quête d'aliments, de travail ou de sécurité sociale, mais aussi des générations à venir, et la réflexion bornée ou les décisions bancales et démissionnaires n'avaient pas leur place.

12. La Conférence ne devrait pas se contenter de déclarations d'intention : elle devrait réaliser, sans délai, des percées dans trois domaines épineux. Premièrement, les pays industrialisés devaient impérativement limiter les émissions de dioxyde de carbone au-delà de l'an 2000, et ce de façon permanente; c'était là une première étape vitale qui devrait rester un objectif indéfectible. Deuxièmement, dotée d'un mandat de négociation concret, la Conférence doit donner le départ d'une réduction marquée des émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000. Troisièmement, les pays industrialisés et les pays en développement devaient parvenir à un accord sur l'application conjointe des mesures de protection du climat, permettant ainsi le transfert nécessaire des connaissances et des techniques. La communauté internationale doit poursuivre, avec audace et constance, sa progression sur la voie tracée

à Rio. L'adoption des mesures nécessaires pour protéger le climat de la planète serait justifiée aux yeux des générations à venir, et M. Kohl a exhorté les participants à assurer le succès de la Conférence et à communiquer aux peuples de la Terre leur souci réel de l'avenir de la planète et leur volonté de prendre des décisions et des mesures novatrices.

B. Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties
(Point 6 b) de l'ordre du jour)

13. A la 6ème, 7ème et 8ème séances plénières, les 5 et 6 avril, des déclarations ont été faites par ministres et par ... chefs de délégation des Parties. Pour la liste des ministres et chefs de délégation qui ont fait des déclarations au titre de ce point, on se reportera à l'annexe I ci-après.

C. Règlement des questions en suspens et adoption de décisions
(Point 6 c) de l'ordre du jour)

[à compléter]
